



Déclaration liminaire FSU au CCRAFCA du 11 décembre 2025.

Le ministre de l'Éducation nationale connaît bien l'état du système éducatif français pour en être un acteur important depuis 2017 et ce sont bien les orientations prises depuis cette date qui aujourd'hui mettent notre École publique en difficulté et ne permettent pas les investissements nécessaires au développement et au renforcement de ses missions comme celles de la formation continue des adultes dans le Service Public. La FSU exige que les moyens pour la formation des jeunes et des salariés soient donnés aux Services publics, seuls à même de lutter contre les inégalités, les déterminismes sociaux et de permettre une égalité de traitement en particulier pour les jeunes des milieux populaires et les demandeurs d'emploi. Dans cette logique, le nouveau budget pour l'année 2026 semble conserver les mêmes orientations et les choix budgétaires envisagés auront des effets concrets sur la formation continue des adultes au sein des GRETA : certaines mesures pourraient remettre en cause des financements d'action.

Au niveau de la région académique, la perspective de ces changements et des financements en baisse, pourrait mettre en péril notre réseau des GRETA et les formations portées par les GIP. Les priorités du PIC, plan d'investissement dans les compétences, resserrent ses financements sur 3 axes :

- l'apprentissage ciblé pour les petites entreprises et les premiers niveaux de qualification,
- les missions locales
- les structures d'insertion par l'économie.

La rationalisation du CPF aura pour but d'orienter son financement vers les formations qui correspondent aux besoins du marché du travail. Ces dispositifs vont entraîner une baisse de l'activité dans les GRETA avec des conséquences pour les personnels en termes de suppressions de poste.

De plus, les évolutions en cours dans notre région académique nous inquiètent fortement :

- la création d'un IFRAS de région académique au GIP qui diminue les finances des GRETA.
- le GIP Forinval en difficulté financière qui licencie des personnels,
- le portage des contrats d'apprentissage entre les GRETA et le GIP FCIP de l'académie de Lille qui n'est pas la stratégie qu'ont choisi nos académies entre les 3 possibles au MEN. Ces structures définies comme complémentaires et gages de développement par les autorités académiques sont alors placées en concurrence sur le créneau de l'apprentissage. Ce dernier représente une part importante de l'équilibre financier des GRETA. La FSU n'accepte pas que les GRETA soient mis en danger par de nouvelles

orientations et demande que soient clarifiée la politique d'apprentissage dans l'académie de Lille et d'Amiens.

Lors de notre dernier CCRAFCA, la FSU avait interrogé la place des GIP au sein de l'Éducation Nationale et les conséquences délétères pour les personnels pouvant relever de ces structures. Les difficultés financières du GIP Forinval ont des conséquences concrètes : au moins une collègue après avoir travaillé 8 ans au sein du rectorat et 3 ans au GIP Forinval se voit licenciée de la structure. Pourtant, les missions qu'elle a effectuées au sein du rectorat et du GIP étaient très similaires. Le rectorat met en avant la qualité de vie au travail en lien avec la RSO (la responsabilité sociétale des organisations). La FSU et ses syndicats partagent cet objectif dans l'intérêt des personnels et de la qualité du Service Public. Ils portent la défense des droits des personnels et la nécessité de prendre le RSO au-delà des mots. La FSU veut croire que le rectorat prendra en compte la situation particulière de la collègue qui aurait dû être CDIsé et qui aurait dû être informée des conséquences de la signature d'un contrat au GIP en dehors de la structure Éducation nationale. La portabilité des droits entre l'Éducation Nationale et le GIP est une nécessité face aux évolutions rapides de nos structures et ne devraient pas être réservée lors de la transformation d'une structure comme à Nice.

Autre actualité importante au sein de la FCA dans notre région académique : le groupe de travail sur l'animation et la professionnalisation du réseau. Ce Gt fournit un travail de qualité indispensable pour l'avenir du réseau des GRETA. Prévoir et développer les activités est pour la FSU une nécessité dans ce « marché » de la formation continue des adultes en évolution. Les CFP, les formateurs et coordonnateurs ne sont pas les seuls à être visés et les personnels de directions et gestionnaires si on en croit le rapport de l'IGES sont aussi concernés. Ce travail prendra pleinement sa mesure si les financements sont à la hauteur des objectifs et si ces formations ne dépendent pas de la santé financière des GRETA. Pour la FSU, la formation est un bien commun qui doit permettre à chaque personnel de se former et cela passe par un financement des formations clairement établi : le FAM doit prendre en charge le coût de la formation et la DRAFPIC les frais de déplacement. La visioconférence peut permettre d'éviter certains déplacements mais les métiers de la FCA ont une dimension humaine forte et de nombreuses actions de formations doivent se tenir en présentiel.

Dernier point, le rectorat de Lille a tenu ses engagements pour le paiement des indemnités des tuteurs des CFP en année probatoire pour l'année 2024-2025. Cependant, les tuteurs des années 2022-2023 et 2023-2024 attendent encore la mise en paiement de leur indemnité. La FSU espère que celle-ci arrivera rapidement.

Nous remercions les personnels de la DRAFPIC pour la communication des documents en amont de cette instance.